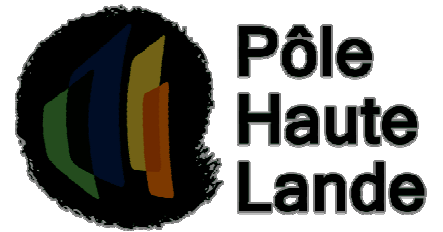




*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



**CONTRAT  
DE DYNAMISATION ET DE COHESION  
DU TERRITOIRE DE PROJET  
HAUTE LANDE ARMAGNAC**

**Entre**

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

**Et**

**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Haute Lande**, représenté par Monsieur Dominique Coutière, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Haute Lande, et représentant du territoire de projet Haute Lande Armagnac,

ci-après dénommé le Pays,

**Et**

**Le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac**, représenté par M. Philippe Latry, son Président,

ci-après dénommé le Syndicat Mixte,

**Vu** la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la délibération du PETER de la Haute Lande **en date du xxxxxx 2019** approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac **en date du xxxxxx 2019** approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Haute Lande Armagnac et autorisant son Président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**

## **PREAMBULE**

### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

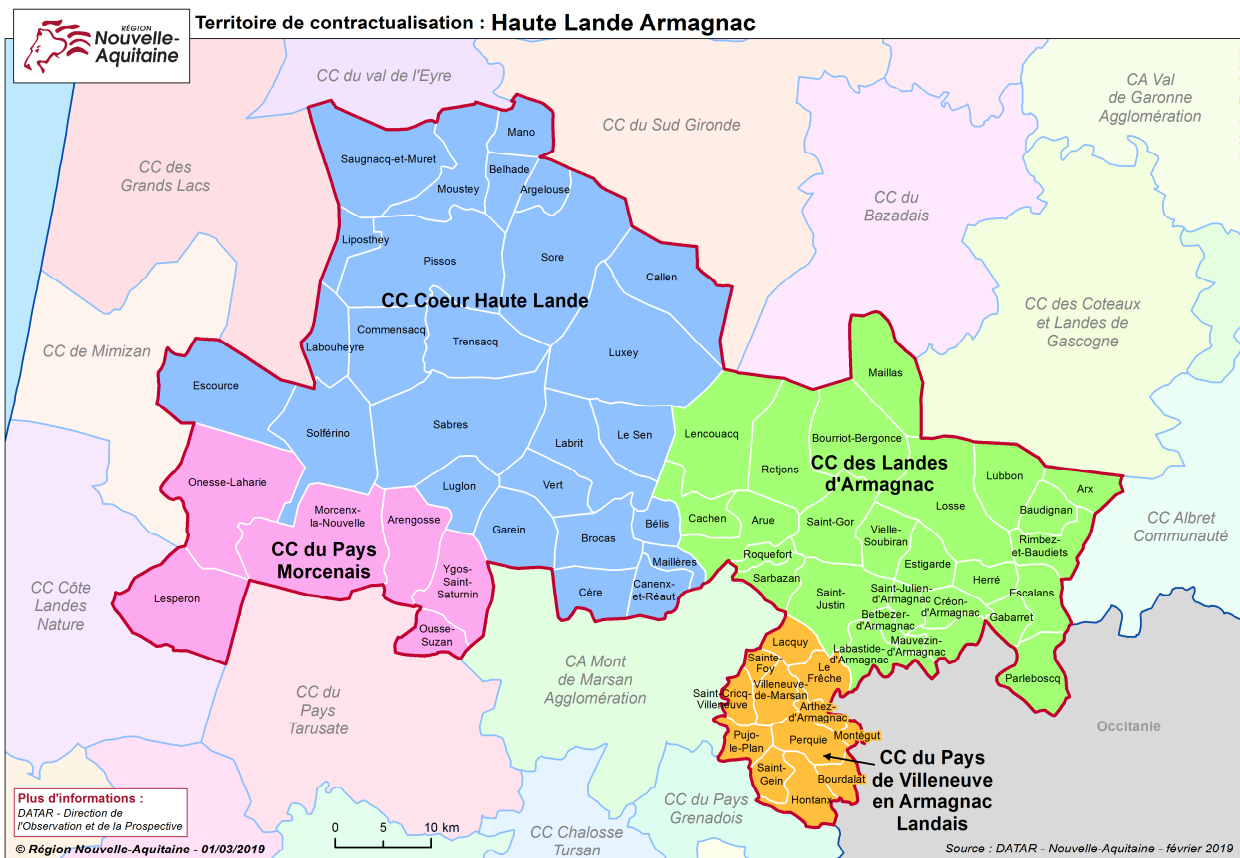
Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Haute Lande Armagnac a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### **Un territoire de projet : le territoire Haute Lande Armagnac**

Le territoire de projet Haute Lande Armagnac, au cœur des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine, regroupe 4 intercommunalités et 71 communes, dont 24 appartiennent au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (charte 2014-2024). Ce vaste territoire classé Zone de Revitalisation Rurale, majoritairement forestier, s'étend sur un tiers du département des Landes et compte 42 000 habitants. Avec une majorité de communes de moins de 500 habitants (et une seule de plus de 5 000), cet espace rural se fait fort d'un modèle fondé sur le maillage. Comme réponse à la très faible densité de population, ce modèle met en jeu la complémentarité, la solidarité, et la distribution homogène des fonctions et services « socles ». À rebours du schéma classique de la polarisation urbaine et aujourd'hui du phénomène de métropolisation, cette pratique active et orientée du développement local s'inscrit dans la lignée de coopérations profondément ancrées.



## Des caractéristiques spatiales singulières

La physionomie générale du territoire tient à la prédominance de la forêt (79% de la superficie). Première forêt cultivée d'Europe, ce massif forestier façonné par l'homme a en retour façonné ses modes d'habiter, de façon traditionnelle : aïrial, quartier, bourg. Cette formule entraîne une diffusion extrême de la population sur des communes de très grande superficie (48 km<sup>2</sup>, soit 20 km<sup>2</sup> de plus que la moyenne landaise et 30 km<sup>2</sup> de plus que la moyenne néo-aquitaine). Il en résulte une très faible densité de population (moins de 12 habitants au km<sup>2</sup>, soit quatre fois moins que la moyenne des Landes, déjà faible).

## Un patrimoine remarquable

Couvrant 80% du territoire, le massif forestier est à l'origine des marqueurs les plus singuliers et les plus prégnants de l'identité locale, qui a su préserver ses caractéristiques rurales malgré la proximité des pôles urbains de Bordeaux, Mont-de-Marsan et du Bassin d'Arcachon. La pratique agricole et le terroir viticole y contribuent également, venant rythmer les paysages du plateau forestier en y ouvrant de larges horizons.

Espace de nature, ouvert et préservé, le territoire regorge de paysages remarquables et de réserves écologiques qui représentent une véritable ressource d'attractivité économique, résidentielle et touristique. La richesse environnementale du territoire se manifeste par de nombreux sites protégés, comme la Vallée de la Leyre accompagnée de sa forêt galerie, site Natura 2000. Le site d'Arjuzanx, station d'hivernage de la Grue Cendrée, est également membre du réseau européen et constitue un extraordinaire conservatoire d'espèces animales et végétales.

## Une organisation urbaine à consolider

Sur certains aspects, l'attractivité du territoire et l'accélération de la consommation foncière, ont joué contre l'organisation originelle des villages. Et même si au regard des chiffres, les constructions récentes se sont réparties en majorité dans les bourgs et extensions de bourgs, ces statistiques masquent un taux de vacance résidentielle élevé sur le territoire, reflet d'un état de dégradation important des habitations et/ou de leur inadéquation avec les exigences ou attentes sociétales. Avec une vacance résidentielle qui rebondit aux niveaux enregistrés au début des années 1990, une alerte est posée.

Enfin, l'armature commerciale du territoire est sensible, car soumise aux offres situées dans des périphéries relativement proches et faciles d'accès, restreignant le développement de commerces dans les villages. L'offre se recompose parfois autour des bourgs pivots, et/ou perdure par la diversité et la qualité des prestations proposées. Pour autant il importe de consolider ces équilibres pour prévenir toute dévitalisation de villages, qu'ils soient définis comme structurants, de proximité ou émergents.

### **Démographie et typologie des populations**

Récompense d'un effort drastique consenti pour mettre à niveau les équipements d'un territoire promis à la désertification totale dans les années 1970, la population croît durablement depuis le virage des années 2000. Même si cette population se répartit schématiquement en 3 tiers relativement équilibrés (- 30 ans, 30-60 ans, + 60 ans), selon le découpage également observé à l'échelle régionale, le détail pointe néanmoins un vieillissement global, avec une forte part de baby-boomers et retraités et un déficit de jeunes actifs en Haute Lande Armagnac.

L'examen des catégories socioprofessionnelles du territoire est également instructif : il révèle un déséquilibre marqué en défaveur des catégories supérieures. Ainsi, les employés, les ouvriers, et les actifs sans emploi représentent à eux seuls près de la moitié des plus de 15 ans. Cette proportion atteint 80% de la population si l'on y ajoute les retraités.

La composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence confirme cette tendance, avec en particulier un déficit de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, par rapport aux moyennes régionales. Ces constats débouchent sur l'observation de fragilités sociales.

### **Fragilités sociales**

A l'échelle départementale, il ressort de cet indicateur multifactoriel le zonage d'un espace très fortement concerné par la précarité, partant de la façade côtière et pénétrant l'intérieur des terres sur toute la moitié nord. On relève que le territoire Haute Lande Armagnac recouvre les  $\frac{3}{4}$  de ce zonage.

Le taux de pauvreté peut constituer une grille de lecture complémentaire. Ces données appellent à la vigilance et posent en Haute Lande Armagnac le défi d'une plus grande mixité sociale, mais elles doivent néanmoins ne pas perdre de vue certains éléments de comparaison.

Ainsi, le territoire imbriqué dans un département et une région plutôt bien lotis, se situe peu ou prou dans la moyenne nationale des situations de pauvreté (14,5%).

### **Un territoire productif et industrialisé**

Bien que l'équilibre du maillage présente des enjeux de préservation forts, la Haute Lande Armagnac n'est pas cependant un territoire « sous cloche », au contraire : il s'affirme avant tout, et de longue date, comme un territoire productif.

Sur le registre des sphères de l'économie, la physionomie du territoire Haute Lande Armagnac se distingue ainsi fortement de la moyenne régionale, avec une emprise plus importante de la sphère productive, tant en termes du nombre des établissements que de la part des emplois.

La raison en est l'abondance des ressources. D'abord le bois, moteur industriel historique du territoire ; plus récemment l'espace (propice à l'agriculture et à l'élevage) et l'eau (pisciculture, eau de source, géothermie). Cette évolution a accompagné la diversification des activités vers les industries agroalimentaires, mais aussi la chimie du bois, la métallurgie, le traitement des déchets, le photovoltaïque, etc. ; avec un positionnement qualité facteur de reconnaissance et de rayonnement. Ce processus industriel notamment fondé sur la proximité de la ressource a fait du territoire le berceau d'entreprises performantes et ferment d'attractivité. Certaines s'étant hissées aux premiers rangs, y compris européens ou mondiaux, elles ont vocation d'exemplarité.

Si la sphère résidentielle est localement représentée par un nombre d'établissements inférieur (48%), elle joue un rôle accru en tant que pourvoyeuse d'emplois (54% des emplois salariés) et constitue donc un socle à ne pas négliger.

Le territoire, historiquement pionnier en matière d'accueil de l'innovation, entend retrouver l'agilité nécessaire à l'éclosion de nouveaux segments de l'économie, en adoptant résolument la posture d'un « territoire d'expérimentation ».

### **Une vocation touristique typée, avec un potentiel de croissance**

La vocation touristique du territoire s'est réellement forgée avec la création du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG), qui a créé des pôles d'ancrage et d'attractivité. Depuis une vingtaine d'année, les efforts de la collectivité ont été relayés par des initiatives privées

notamment en matière d'hébergements touristiques et de loisirs de pleine nature. Ces initiatives expriment aujourd'hui un positionnement affirmé en écotourisme avec des projets de structures d'accueil éco-conçues souhaitant valoriser les ressources locales pour créer des offres innovantes. Cette dynamique tire vers le haut une offre plus ancienne de gîtes forestiers et de bases de loisirs en cours de restructuration.

Pour autant, le tourisme n'est pas encore assez contributeur au dynamisme économique local. Paradoxalement, alors que le territoire dispose d'atouts évidents pour capter des dépenses touristiques, ce secteur apparaît comme déficitaire (-4,7%) si l'on compare la Haute Lande Armagnac à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains. En d'autres termes, cela signifie que les offres et les opportunités touristiques du territoire ne se convertissent pas en revenus suffisants.

Cette faiblesse structurelle à capter la dépense touristique est à combler. Les marges de progrès sont à trouver dans l'augmentation de la densité en lits touristiques : moins de 37 pour 100 habitants à l'heure actuelle, quand la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains en comptent près de 58. Un saut qualitatif, par voie de requalification et de modernisation des hébergements anciens et parfois vétustes, est attendu en même temps que l'accroissement quantitatif de l'offre marchande. Il est de même pour le secteur de la restauration, également en retrait. Sur ces deux tableaux, les TPE du tourisme, et singulièrement du tourisme de qualité, ont un rôle prépondérant à jouer, que le PNRLG suscite via son projet Ecodestination.

### **Un vivier de TPE à dynamiser, dans l'artisanat et le commerce**

Si le territoire compte quelques fleurons industriels, rendus visibles par leur notoriété, leur performance économique et le nombre de leurs salariés, il demeure que 95,5% des entreprises locales sont des TPE. Près des  $\frac{3}{4}$  de ce tissu entrepreneurial de proximité est même constitué d'unités unipersonnelles, sans employé (environ 3 200).

A la lecture des flux de consommation et de revenus du territoire : pas assez. En effet, si les habitants du territoire captent en part importante, du fait de leur salaire ou leur pension, des revenus provenant de l'extérieur du territoire, ceux-ci contribuent peu *in fine* au dynamisme local car ils sont le plus souvent également dépensés à l'extérieur. Pour y remédier, un retour à la consommation locale est à plébisciter, de sorte à pousser le commerce vers une dynamique vertueuse de montée en gamme et diversification.

### **Chômage et emploi**

Si les données globales du chômage et de l'emploi semblent conformes aux moyennes régionales, il apparaît néanmoins une plus forte féminisation du chômage en Haute Lande Armagnac.

Cette forte féminisation du chômage s'observe au plan local sur l'ensemble des classes d'âge, avec un taux de chômage des femmes systématiquement supérieur à celui des hommes (jusqu'à 6% d'écart chez les moins de 25 ans), mais aussi systématiquement supérieur aux taux relevés à l'échelon régional.

Dans le détail des secteurs d'activité cette fois, la structuration de l'emploi local diffère grandement des proportions observées à l'échelon régional. On note ainsi en Haute Lande Armagnac un retrait marqué des emplois dans le commerce, les transports et les services, au profit de l'emploi agricole, et industriel (+8,5%). Cet emploi industriel se trouvant déjà au plan local bien plus féminisé qu'à l'échelon régional, on comprend qu'il ne pourra s'agir à l'avenir de la seule réponse au chômage des femmes. D'autres pistes seront à trouver, dans l'agriculture et l'artisanat.

### **Typologie des contrats et mobilités**

Les conditions d'emploi des salariés et la typologie de leurs contrats ne mettent pas en évidence une grande disparité aux plans local et régional. On pourra néanmoins pointer en Haute Lande Armagnac un moindre recours à l'apprentissage et à l'inverse une plus grande part des CDD, le différentiel restant dans de faibles proportions.

Il y a plus d'actifs en emploi résidant en Haute Lande Armagnac que d'emplois sur la zone. Il en ressort un taux de concentration d'emploi de l'ordre de 80, que l'on peut grossièrement traduire par le fait que le territoire « exporte » des salariés. Les flux internes sont également nombreux.

### **À l'extérieur, des proximités motrices**

Si les zones limitrophes n'exercent pas une influence déterminante sur le territoire, rien n'empêche à celui-ci d'y puiser des ressources et des opportunités propres à nourrir sa propre attractivité. En effet, il y a un avantage à tirer de se situer aux portes, main non dans l'emprise directe, des

agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax, du Bassin d'Arcachon, ou encore de la métropole de Bordeaux, ayant été démontrée la grande mobilité des habitants et le concours des infrastructures de transport : dorsales A63 et A65, gares de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle, réseau routier. S'il ne faut pas négliger l'évasion commerciale qui en découle et pèse sur le commerce intérieur, c'est une complémentarité qui s'exerce, avec des flux pendulaires répertoriés dans les deux sens, du fait de nombreux salariés venant de l'extérieur occuper des emplois locaux, en particulier dans l'industrie et la production. En retour, ces proximités motrices donnent accès à des équipements de premier ordre qu'il serait à ce stade illusoire de vouloir développer en propre et en concurrence directe : citons Pulseo, Domolandes, Parc Technologique So Watt, pépinière d'entreprises La fabrik, et plus généralement l'ensemble des services nécessitant la concentration de population d'une agglomération. Il convient avec ces périphéries proches d'assurer une relation équilibrée, qui ne verrouille pas les dynamiques intérieures mais au contraire stimule l'initiative.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

## **1. La situation de vulnérabilité du territoire Haute Lande Armagnac**

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du territoire Haute Lande Armagnac de la façon suivante :

- Les CC des Landes d'Armagnac, CC Cœur Haute Lande et CC du Pays Morcenais en vulnérabilité intermédiaire;
- La CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais moins vulnérable ;

## **2. La stratégie de développement du territoire Haute Lande Armagnac**

A partir des diagnostics produits tant par le territoire que par la Datar en interne (approche par les flux) et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de 2 Copil notamment, 3 enjeux majeurs se sont dégagés :

**Enjeu 1 : Diversifier les sources de revenus du territoire et soutenir les filières émergentes**

**Enjeu 2 : Connecter le territoire aux ressources situées en périphérie**

**Enjeu 3 : Développer l'emploi afin d'élargir les perspectives professionnelles sur le territoire**

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de trois axes structurants :

### **Axe 1 – Diversifier les sources de revenus du territoire et soutenir les filières émergentes**

L'objectif est ici de renforcer l'économie locale en désindexant le territoire du seul potentiel industriel pour s'amarrer à de nouveaux moteurs de croissance. Il est visé une meilleure captation des revenus touristiques et des dépenses courantes des ménages, de même que le repérage et la mise en valeur de nouvelles niches entrepreneuriales.

Chantier 1-1 : Développer l'artisanat, le commerce, et les activités de production en circuit court pour encourager la consommation locale

Chantier 1-2 : Déceler les nouveaux gisements d'activité et les futures opportunités entrepreneuriales

Chantier 1-3 : Renforcer l'offre touristique facteur d'attractivité

Chantier 1-4 : Densifier les services de proximité avec une vigilance particulière pour les services de santé

Chantier 1-5 : Agir sur le cadre de vie et la vitalité des bourgs pour fixer l'essor démographique

#### **Projets clés :**

- Action Collective de Proximité (ACP) au bénéfice des artisans et commerçants
- Étude de faisabilité pour l'implantation d'une filière agrivoltaïque CCLA
- Voie verte Pontenx – Sabres
- Projet ESI Leyre CCCHL
- Restructuration muséographique de Graine de Forêt à Garein
- Revitalisation du centre bourg Morcenx (petit pôle urbain)

#### **Axe 2 – Connecter le territoire aux ressources situées en périphérie**

L'objectif est ici de pouvoir proposer une réponse à deux niveaux à l'enjeu de mobilité. La première entend substituer à la voiture individuelle une mobilité durable et plus économe énergétiquement, en droite ligne de jalons déjà posés sur le territoire : transports à la demande, implantation de bornes électrique, etc. La seconde vise le développement de solutions alternatives à la mobilité : il s'agit alors d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'émulation entrepreneuriale, de miser sur l'itinérance des services et la dématérialisation plutôt que sur le déplacement des individus.

Chantier 2-1 : Promouvoir les mobilités durables et alternatives pour modérer la consommation énergétique

Chantier 2-2 : Implanter des solutions alternatives à la mobilité, comme le télétravail et la dématérialisation

#### **Projets clés :**

- Tiers-lieu FabLab de Morcenx
- Démantèlement d'une friche industrielle en cœur de bourg à Garein, vers la création d'un « Troisième lieu » urbanisme-architecture-crédation

#### **Axe 3 - Développer l'emploi afin d'élargir les perspectives professionnelles sur le territoire**

L'ambition n'est pas ici d'impacter de façon directe et mécanique le taux de chômage, la durée des contrats, ou le niveau des salaires, mais plutôt d'agir en périphérie de l'emploi. A ce titre, l'attractivité des métiers, qui composent les filières locales, peut être considéré comme une prérogative partagée entre les entreprises et la collectivité, dans la mesure où cet enjeu recoupe largement l'idée de marketing territorial. De façon générale, l'action de la collectivité conserve tout son sens dès lors qu'elle peut faciliter les trajectoires individuelles en offrant des solutions collectives : transport, logement, garde d'enfants, services connexes de tout ordre rendant possible une prise de poste ou une évolution, quand celle-ci est par exemple contrainte par des horaires atypiques ou des déplacements.

Chantier 3-1 : Aider au recrutement en améliorant l'attractivité des métiers

Chantier 3-2 : Faciliter la prise de poste et l'évolution en levant l'obstacle du logement et du transport et en développant des services connexes

Chantier 3-3 : Permettre le dialogue écoles <> entreprises <> territoire, pour mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins et les perspectives du tissu économique local

Chantier 3-4 : Inciter les entreprises à ouvrir leur plateau technique à des fins de formation



## Projets clés :

- Rencontres économiques territoriales

**Enfin, le territoire Haute Lande Armagnac bénéficie d'un programme LEADER 2014-2020 dont l'enveloppe FEADER est de 1 300 000 €.**

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Haute Lande Armagnac** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire Haute Lande Armagnac ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Haute Lande Armagnac feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la Haute Lande Armagnac pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire de la Haute Lande Armagnac prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN FINAL DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

Fait en **3** exemplaires

A Bordeaux, le .....  
Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

A ....., le .....  
Le Président  
du PETR Haute-Lande

**Alain ROUSSET**

**Dominique COUTIERE**

A ....., le .....  
Le Président  
du Syndicat Mixte de Développement  
des Landes d'Armagnac

**Philippe LATRY**

### **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire